



Thairé, 14 mars 2023,

## Compte rendu de l'Assemblée Générale du 11 Mars 2023

C'est en présence du Maire de Château d'Oléron, Michel PARENT, accompagné de Christophe SUEUR, Conseiller Départemental 17 et Maire de Saint Pierre d'Oléron, que le président Patrick BELLOUARD ouvre cette assemblée générale devant 130 participants. Il excuse le Sénateur Mickaël VALLET et le Directeur-adjoint de la DDTM Christophe MANSON qui ne pourront pas assister à notre assemblée. Il remercie Michel PARENT de l'accueil généreux qui nous est fait dans ce lieu prestigieux de la Citadelle, plus particulièrement dans cette belle salle de conférence et l'invite à prendre la parole.

Dans son allocution de bienvenue, **Michel PARENT** se réjouit de voir la belle participation de nos adhérents à cette assemblée. Il se félicite à nouveau du succès des deux carrelets pédagogiques du Château d'Oléron ouverts au public sur réservation qui font la joie des résidents et des touristes. Il évoque son projet de pouvoir pérenniser la richesse patrimoniale que constituent les 200 cabanes ostréicoles présentes sur sa commune et dont les silhouettes familières et colorées égaient les environs de la Citadelle. Il nous rappelle avoir œuvré pour une reconnaissance de nos installations par le Conseil Départemental et pour l'attribution d'un label patrimonial pour ces emblèmes de la Charente Maritime.

Le Président donne ensuite la parole à **Christophe SUEUR** qui doit nous quitter rapidement en raison d'un autre engagement. Il nous rappelle ses propos de 2022 et en particulier son peu de goût pour la "politique de la friche" et l'éradication de toute présence humaine souhaitée par les lobbys d'écologistes radicaux. Connaissant notre opposition aux dispositions excessives du projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves, dont le décret n'a pas été publié à ce jour, il évoque son combat contre la démesure du projet de parc éolien prévu à l'ouest de l'île en face du port de la Cotinière et nous encourage à utiliser les voies de recours disponibles pour faire valoir nos points de vue et nos droits.

Après les avoir remerciés le Président engage la procédure réglementaire.

### Rapport moral du Président Patrick BELLOUARD :

*"Il me revient le droit et le devoir de faire chaque année le bilan moral de notre association.*

*Cette année, je vais commencer par un rappel historique pour rafraîchir la mémoire de nos anciens mais aussi pour informer les adhérents qui nous ont rejoints ces dernières années.*

*Notre association a vu le jour en 1992 suite à la parution au JO d'un décret ministériel interdisant la pêche au carrelet embarqué et la pratique du haveneau, en tolérant une pratique annuelle d'usage. Je passe rapidement sur les détails de procédure engagés par l'équipe de Raymond SOUCHARD qui mena un combat sur 10 ans afin d'obtenir en 1999 la reconnaissance officielle de ce mode de pêche le 12 décembre. Hélas, quelques jours plus tard, la tempête MARTIN détruisait l'ensemble de nos installations.*

*Un autre combat s'engageait alors, sous la conduite de Jean-Louis MARTIN et de son équipe : la reconstruction et la mise en sécurité du littoral.*

*Aidés par le département, la région et l'état, nous avons vu renaître le long de l'estran et des estuaires ce patrimoine que représentent nos carrelets. Sur 765 emplacements initiaux 560 furent reconstruits. Hélas la tempête Xynthia en 2010 remettait tout en question, même si, après leur reconstruction sur la base de nouvelles normes de solidité et de sécurité, une majorité de nos installations ont pu résister aux assauts de la mer et du vent. L'aide du département fut encore une fois utile car ni la région, ni l'état ne participèrent à l'effort, il a donc fallu nous même assurer la survie et prévoir l'avenir. Des zones ayant été déclarées dangereuses, nous avons appliqué les nouvelles normes préconisées par la DDTM, recherché des assurances, des compétences techniques et des matériaux tout en respectant de nouvelles normes environnementales. Des actions qui au quotidien ont été consommatrices de temps et d'énergie.*

*Grâce à l'effort de tous nous sommes toujours là, plus beaux que jamais. Nos partisans sont fidèles, nos correspondants techniques à l'écoute, l'administration qui nous gère performante.*

*Cependant ce bonheur reste fragile, nous devons rester vigilants. D'autres écueils apparaissent au gré de la volonté de certains organismes qui veulent étendre leur pouvoir sur le littoral occupé, des mutations agricoles qui peuvent entraver les chemins d'accès aux installations, des travaux et des mesures prises après les tempêtes pour protéger certaines zones fragiles par la construction de digues anti-submersion : l'accès à certains pontons devient difficile.*

*La meilleure force pour nous faire entendre, c'est notre volonté d'union et d'adhésion. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons peser sur les décisions qui pourraient menacer nos installations.*

*Il faut aussi songer que vos élus au conseil d'administration ont besoin d'aide avec l'apport de compétences nouvelles. Le déroulement classique de l'ordre du jour de cette assemblée prévoit l'élection de nouveaux administrateurs. Je vous engage donc à vous porter volontaires pour compléter et améliorer l'équipe en place.*

*Mes amis soyez rassurés, le moral est bon, vous allez entendre dans les exposés qui vont suivre que nos activités ont été nombreuses cette année, que nos finances sont saines et nos soutiens dévoués et fidèles.*

*Je souhaite que l'année prochaine nous rassemble ici encore plus nombreux et je vous remercie de votre aimable attention."*

Ce rapport ne soulève aucune remarque de l'assemblée.

Soumis au vote de l'assemblée il est approuvé à l'unanimité.

## **Rapport financier du Trésorier Gilles DAVID :**

(Les recettes et dépenses figurent dans le tableau "État des finances 2022" projeté sur l'écran)

Le Trésorier commente les chiffres et les résultats financiers de l'association qui figurent dans le tableau "Exercice 2022, Compte de résultats & Bilan".

Le tableau "Valorisation contributions volontaires" permet d'affecter une valeur financière au temps passé et aux distances parcourues par les administrateurs et/ou les volontaires au service de l'association et d'en fournir une représentation comptable. Cette prise en compte n'affecte pas le bilan de l'association mais permet de relativiser les recettes et les dépenses et d'offrir une vision plus complète de la réalité économique de l'association, tout en rappelant qu'aucune des activités menées au profit de l'association n'est rémunérée.

Un document nouveau est ensuite présenté : le "Budget 2023". Ce document est en effet indispensable dans le cadre de l'aide financière dont nous bénéficions de la part du Département. La présentation générale du budget, pour des raisons de cohérence et de visibilité, nous est imposée par les services du CG17 comme à toutes les associations qui perçoivent des subventions. Après un bref commentaire du principe de représentation des données économiques : prévisions de recettes et de dépenses, résultat prévisionnel, les participants sont invités à retrouver sur le site internet et en pièces jointes au présent compte rendu les documents financiers présentés.

Ce rapport ne soulève aucune remarque de l'assemblée.

Soumis au vote de l'assemblée il est approuvé à l'unanimité et quitus est donné au Trésorier pour sa gestion.

Le Président propose que la cotisation annuelle reste fixée à 20€

Cette proposition, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité.

## **Rapport d'activité présenté par le Secrétaire Jean-Charles KOENIG :**

Le Secrétaire commence par rappeler la nécessité et l'urgence pour le Conseil d'Administration d'accueillir de nouveaux membres pour préparer "la relève" dans les meilleures conditions, en termes de compétences comme en termes d'âge. Il évoque ensuite successivement :

### **1) Les réunions :**

- 4 réunions de CA entre janvier et octobre 2022
- Participation aux vidéo-conférences d'organisation (et/ou aux réunions CARO) de la manifestation artistique et culturelle de l'été, la "Route des Carrelets", pilotée par l'association "Territoires Imaginaires" (Christophe GUIHO) et notre adhérent François FOUREY pour les visites de carrelets.

### **2) Les actions de représentation :**

- Participation à la réunion d'organisation et aux deux journées et soirées de la « Route des Carrelets » (Fouras Sud, près de 5 000 personnes) qui offrait au public pour la première fois la possibilité de visiter l'un des 7 ou 8 carrelets ouverts aux visiteurs (1 100 visites) dans le cadre d'un partenariat avec "Territoires Imaginaires" qui trouve sa traduction dans le projet de Budget 2023 présenté il y a quelques minutes.

La principale raison d'être d'une association comme la nôtre ("Association Départementale de Défense...") consiste à représenter et/ou défendre ses adhérents dans les instances ou les situations qui peuvent les concerner.

- Participation du Président à l'Assemblée Générale des Pêcheurs au carrelet de l'estuaire de la Gironde et/ou à l'AG de l'ADAPAEF 17.
- Participation à l'Assemblée Générale de l'Union des Carrelets de l'Arc Atlantique, à Chaniers, le 21 mai 2022, association dont notre Président d'Honneur est l'un des initiateurs et membre fondateur. La prochaine Assemblée Générale de l'Union est prévue le 20 mai 2022. Notre association assure le secrétariat de cette union de 8 associations. Nous avons participé à l'hébergement du site de l'UCAA et à la récente mise en œuvre d'un site internet indépendant.

Dans le sillage de toute l'agitation actuelle sur le changement climatique et ses conséquences, le premier sujet de l'émission "Envoyé Spécial" d'Élise LUCET du jeudi 9 mars était consacré à ce thème.

La réalité de l'évolution du trait de côte en lien avec l'érosion marine et la montée des eaux promise à l'horizon 2100 nous interpelle, sur fond de disparition imminente des "Villas Jumelles" de Biscarosse après celle de l'ensemble immobilier "Signal" à Soulac.

Les deux problématiques évoquées (résister ou s'adapter) sont illustrées dans notre département par deux projets : la digue anti-submersion en cours d'achèvement sur la commune de Yves et le projet "Adapto" concernant l'accompagnement de la montée des eaux au Marais de Brouage.

- Nous avons participé à certaines réunions sur le projet d'extension de la Réserve du Marais d'Yves associé à tort à la construction de la digue (historique en ligne sur le site).
- Nous avons participé à Brouage en décembre 2022 à la journée de synthèse "Adapto" consacrée à l'adaptation du Marais de Brouage au changement climatique (documents en ligne sur le site).

Nos installations sont concernées tant par les constats qui peuvent être faits ça et là sur la réalité de l'évolution du profil de la côte que par les dispositions qui peuvent être envisagées pour y résister ou s'y adapter. Notre association peut être éventuellement amenée à récuser la légitimité de certaines de ces dispositions et nous devons faire preuve collectivement de vigilance pour recueillir l'information, en vérifier l'exactitude et en analyser la légitimité sereinement et sans parti pris.

### **3) Les actions d'intervention :**

- 2 commissions d'attribution en juin et en janvier 2023 (DDTM, La Rochelle).
- Intervention auprès du maire de Saint Laurent de la Prée pour les problèmes d'accès aux pontons de la Parpagnolle. Nouveau dossier (Mme GUYNOUARD) à évoquer avec la DDTM et peut-être Jean-Louis LÉONARD, Président de l'UNIMA.
- Participation aux réunions de travail et de synthèse du projet de "Requalification de la pointe de Port des Barques" (carrelets concernés sur l'île Madame). Problèmes de stationnement sur l'île Madame soulevé par Jean BERNARD-MAUGIRON.
- Participation au Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de L'Aiguillon.

En collaboration avec l'association "TUDAF" ("Tous Unis pour Défendre l'Anse de Fouras", [www.Tudaf.fr](http://www.Tudaf.fr)) dans le cadre du projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves contre lequel nous avons fortement réagi fin 2021 à l'occasion de l'Enquête Publique et en février 2022 à l'occasion de la publication du rapport et des recommandations de la Commission d'enquête (voir compte rendu de l'AG du 5 mars 2022):

- Rencontres avec les maires des communes concernées : Stéphane VILLAIN (Châtelailon), Daniel COIRIER (Fouras) et Didier ROBLIN (Yves)
- Rencontre avec le Sénateur Mickaël VALLET
- Rencontre avec Sylvie MARCILLY, Présidente du Département
- Rencontre programmée en avril 2023 avec Anne-Laure BABAULT, Députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription.

### **4) La communication :**

- Sur ce thème, on se reportera utilement au même point du compte rendu de l'AG 2022, disponible sur notre site à la rubrique "Archives (AG)".

### **5) Les besoins en matière de compétences et de participation à la vie de l'association.**

- Idem point précédent

## 6) Quelques indications pratiques utiles.

- Les données manquantes : position GPS, N° de ponton, situation de l'installation, etc., L'absence de ces informations nuit à l'efficacité du dispositif approuvé et mis en œuvre après l'AG 2022 : mise à disposition dans l' "Espace Adhérent" de la liste des adhérents classée par lieu d'implantation des installations avec l'adresse mail comme seule information personnelle pour respecter l'intimité de tous. Il appartient à chacun, s'il le souhaite, de prendre contact avec ses voisins par mail.
- Le contrôle des informations «adresses» et «mails» : certains mails nous reviennent avec des messages d'erreur du type « adresse mail inconnue ». Merci de bien vouloir prendre contact avec nous pour vérifier que nous avons les informations correctes.

## Élection des membres du Conseil d'Administration. :

Rappel AG 2022 : Tous les membres du Conseil d'Administration ont été réélus pour les candidats sortants ou élus pour Geneviève DAVID et Jean-François GRIZONNET.

Le Président fait appel à de nouvelles candidatures et deux candidats se proposent : Alain ANTELME et Jean-Denis FOUGÈRE.

Le Président propose un vote pour l'élection au CA des nouveaux candidats qui sont élus à l'unanimité.

## Le Président indique la fin des étapes réglementaires et souhaite intervenir sur 2 points :

- L'assurance de nos installations : la société AXA semble disposée à assurer nos installations comme "annexe de la résidence principale" comme indiqué dans le document joint à ce compte-rendu. Des adhérents signalent que la "MatMut" leur assure le même service, qui existe aussi à la MAIF dans le cadre de l'assurance habitation. Pour les propriétaires de carrelets constitués en association, les garanties offertes par "MAIF Association" conviennent à ceux de nos adhérents qui en ont l'expérience. Le Président effectue un rapide sondage sur la fréquentation de nos installations dont il ressort que la majorité des adhérents utilisent leur installation environ 50 fois par an, ce qui laisse une bonne marge de progression, en partageant l'installation dans le cadre d'une association qui permet de partager les frais, de répartir les tâches d'entretien et d'optimiser la fréquence d'utilisation.
- Le problème de stationnement sur l'île Madame pour les riverains et propriétaires de Carrelets, soulevé par la mésaventure de Jean BERNARD-MAUGIRON. Patrick BELLOUARD fait état de la proposition, déjà mentionnée plus haut, qu'il a faite à la municipalité d'adopter un "Badge d'accès" apposé sur les voitures des "ayants droits". Une prochaine communication avec la mairie devrait permettre de trouver une issue raisonnable à ce problème, d'autant plus que des adhérents nous signalent n'avoir jamais de problème en ayant apposé sous leur pare-brise un document avec la photo de leur carrelet et le numéro d'identification de l'installation.

Relevons au passage que la notion de "stationnement" à côté du carrelet (par opposition à la notion d'arrêt momentané près de l'installation pour décharger ou charger avec stationnement ensuite sur les parkings prévus) peut faire débat : discussions et propositions à examiner avant la prochaine AG.

Sur le thème des accès, des adhérents nous rappellent que nous avons encore des points de difficulté sur le secteur de la Parpagnolle à Saint Laurent de la Prée et sur l'accès aux installations situées près de la ferme du Rocher dans le secteur du chantier de la digue sur la commune d'Yves. Dans tous ces cas, une communication écrite et circonstanciée nous aide à présenter un dossier à défendre auprès des autorités compétentes.

## Le Président donne ensuite la parole aux invités :

### 1) Christophe COSTA, Président de l'Union des Carrelets de l'Arc Atlantique (UCAA).

Christophe COSTA se réjouit de participer à l'Assemblée Générale de l'association fondatrice de l'Union dont il est Président, en saluant au passage notre Président d'Honneur Jean-Louis MARTIN, initiateur de la première rencontre entre les Présidents de plusieurs associations ayant des intérêts communs en matière de défense de leurs adhérents et de leurs pratiques. Il évoque les étapes de la création de l'Union, de la première rencontre de 2014 à Fouras entre les 6 associations fondatrices jusqu'à la création officielle de l'Union en mai 2019 à Chaniers après l'adoption d'une "Charte" en septembre 2017 qui servira de base à la rédaction des statuts de l'Union.

Sur la base du dicton populaire que l' "union fait la force" et en écho aux propos du Président BELLOUARD, l'UCAA, qui rassemble aujourd'hui 8 associations représentant des milliers de carrelets en milieu maritime ou fluvial, est une structure au service de ses adhérents et de leurs pratiques et sa première action significative a

permis de voir la "Pêche au Carrelet" inscrite en février 2021 au Patrimoine Culturel National de France, après un gros travail de constitution du dossier auquel Serge CARRÈRE, présent dans la salle et Président d'une des associations fondatrice, a pu contribuer grâce aux confinements "COVID".

(Plus de détails sur les membres de l'Union sur le site [www.union-carrelets-arc-atlantique.org](http://www.union-carrelets-arc-atlantique.org))

## 2) Margaux NICOU, Animatrice Natura 2000.

Margaux NICOU présente un document PowerPoint (disponible sur le site [www.carrelets-charentais.com](http://www.carrelets-charentais.com)) qui rappelle les étapes à respecter pour obtenir une Autorisation d'Occupation du Territoire (AOT) et construire un ponton de pêche au carrelet. Elle indique les délais d'instruction suivant la situation du carrelet dans l'emprise du site Natura 2000 et/ou du site classé au titre du paysage. Elle précise le rôle d'accompagnement des animateurs Natura 2000 auprès des propriétaires de carrelets, à l'occasion de la construction ou de la réfection de leurs installations, pour la réalisation de l'EIN 2000 (étude d'incidence Natura 2000). En effet la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites Natura 2000. Cette politique contractuelle et concertée s'applique en parallèle du dispositif réglementaire d'évaluation des incidences Natura 2000, prévu par la directive "Habitats faune flore" et le code de l'environnement.

Évoquer en quelques minutes, au fil du déroulé de ces étapes, les contraintes et prescriptions qui sont rattachées à ce type de projet provoque assez inévitablement les habituelles remarques agacées par les "obstacles" qui semblent s'accumuler pour ralentir ou décourager le projet ("Pourquoi ne pas interdire si les contraintes sont tellement nombreuses et les sanctions pénales éventuelles si sévères ?"). Margaux Nicou indique que Natura 2000 s'inscrit dans une démarche de conciliation des enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire. Natura 2000 n'est pas "une mise sous cloche" du site mais grâce aux préconisations qui sont données (date d'intervention des travaux, accès des engins...) préservation de l'environnement et activités humaines peuvent cohabiter.

Margaux Nicou consacre quelques minutes à l' "Angélique des Estuaires", qu'on ne trouve, à l'échelle mondiale, que sur quatre estuaires français de l'atlantique. Sur le fleuve Charente elle s'étend de Rochefort à Saintes et est protégée au niveau national et européen. Or, toute destruction d'espèce protégée et/ou de son habitat (fauche, arrachage, etc.) constitue un délit prévu et réprimé par l'article L415-3 du Code de l'Environnement. Une construction de ponton a récemment été épinglée par la police de l'environnement de l'OFB (Office Français de la Biodiversité, créé en 2020) suite à une destruction de cette espèce lors de la construction du carrelet. Margaux NICOU réaffirme tout l'intérêt qu'il peut y avoir à se rapprocher de son référent local Natura 2000 avant toute initiative et de l'importance d'être informé des enjeux présents autour de son carrelet (espèce faune, flore et habitats) pour éviter ce type de mésaventure.

Margaux NICOU répond par les précisions attendues aux questions des adhérents et Frédéric COUZIN qui a construit son carrelet en 2020, ajoute à ses propos une remarque sur la difficulté de se conformer aux prescriptions associées aux AOT "travaux" dont il conviendrait qu'un exemplaire soit disponible sur notre site au même titre que le formulaire "Natura 2000 AOT".

### **Le Président remercie Margaux NICOU pour toutes ces informations et donne la parole au Président d'Honneur pour clôturer l'Assemblée Générale.**

Avec son humour habituel, Jean-Louis MARTIN, qui a suivi avec attention les propos de Margaux NICOU se félicite malicieusement, avec le sourire, qu'une génération plus jeune et soucieuse de la préservation de l'environnement mette tout en œuvre pour réparer les dommages à la nature dont les générations précédentes se sont rendues coupables... Il prononce ensuite la clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président invite l'assistance à partager l'apéritif traditionnel et, pour ceux qui ont réservé le repas, à rejoindre ensuite la salle à manger./.

Thairé le 14 mars 2023,



Jean-Charles KOENIG  
Secrétaire

Note : la présentation vidéo qui a souligné sur l'écran les différentes étapes du déroulement de l'Assemblée Générale 2023 est disponible sur le site [www.Carrelets-Charentais.com](http://www.Carrelets-Charentais.com) à la rubrique : "Archives (AG)" (colonne de gauche de l'écran). De plus, la plupart des documents évoqués au cours de cette réunion figurent sur le site en page d'accueil (descendre vers le bas pour voir tous les liens disponibles).

Ci-dessous : Exercice financier 2022, Compte de résultats et bilan, Budget 2023, Assurance AXA.

## Les Carrelets Charentais

Exercice

2022

### COMPTE DE RÉSULTATS

PRODUITS		
Recettes (cotisations)	3 430,00	21 %
Autres recettes	4 840,00	30 %
Produits exceptionnels (subventions)	1 000,00	6 %
Contributions volontaires (bénévolat, déplacements, etc.,)	6 805,22	42 %
Total Recettes (I)	16 075,22	100 %
CHARGES		
Charges fonctionnement	2 731,95	17 %
Autres charges (projets, actions, éditions)	6 451,03	40 %
Emploi contributions volontaires	6 805,22	43 %
Dotation provisions	0,00	0 %
Total Charges (II)	15 988,20	100 %
RÉSULTAT (I - II)		
<b>BÉNÉFICE</b>	<b>87,02</b>	0 %
Charges financières	0,00	

### BILAN

Réserves	3 543,39
Disponibilités	7 061,33
<b>ACTIF Total général (I + II)</b>	<b>10 604,72</b>
Report à nouveau	6 974,31
Résultat de l'exercice (Bénéfice)	87,02
	0,00
Total (I)	7 061,33
Réserves (II)	3 543,39
Emprunts & dettes (III)	0,00
<b>PASSIF Total Général (I + II + III)</b>	<b>10 604,72</b>

## Carrelets Charentais - Budget 2023

CHARGES	Montant €	PRODUITS	Montant €
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 – Achats		70 – Vente de produits, prestations de services	
		dont recettes Billetteries	
Prestations de services : Route des Carrelets	500,00 €	dont recettes annexes (Repas AG)	2 548,00 €
Achats matières et fournitures : Route des Carrelets	350,00 €	74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures (Repas AG)	2 548,00 €	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs			
Locations		Région(s) :	
Entretien et réparation		Département(s) : 17	1 000,00 €
Assurance	120,00 €	Route des Carrelets	500,00 €
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Intercommunalité(s) :	
Rémunérations et honoraires			
Publicité, publication	3 500,00 €	Commune(s) :	
Déplacements, missions	400,00 €		
Services bancaires, autres	220,00 €		
déplacements /hébergement des artistes			
Apport en production création artistique		Organismes sociaux (CAF, ..détailler)	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens (FSE, leader..)	
Droits d'auteurs (Sacem, Sacd)*			
Autres impôts et taxes		Agence services et paiement (ASP -emplois aidés-)	
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales personnels			
Autres charges de personnel		Aide privée (fondation)	
Cachets Techniciens / Intermittents		75 - Autres produits de gestion courante	
Charges sociales Techniciens / Intermittents		dont abonnements et adhésions	
65- Autres charges de gestion courante		Annonceurs	1 400,00 €
		Cotisations	3 430,00 €
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
Informatique & logiciels	930,00 €		
68- Dotation aux amortissements, provisions		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69- Impôt sur les bénéfices (IS)		79 – Transfert de charges	
<b>CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>	
Charges fixes de fonctionnement	200,00 €		
Frais financiers			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 768,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8 878,00 €</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	5 100,00 €
861- Mise à disposition gratuite de biens et services	600,00 €	871- Prestations en nature	600,00 €
862- Prestations déplacements	1 105,00 €	872 - déplacements	1 105,00 €
864- Personnel bénévole	5 100,00 €	875- Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>6 805,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 805,00 €</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>15 573,00 €</b>	<b>15 683,00 €</b>
<b>RÉSULTAT PRÉVISIONNEL</b>		
<b>BÉNÉFICE</b>	<b>110,00 €</b>	



**Association des Pêcheurs au Carrelet  
de l'Estuaire de la Gironde**

## **ASSURANCE DES CARRELETS**

**Proposition d'AXA**, 5 cours Vauban, 33390 Blaye,  
90, rue Dantagnan 33240 Saint André de Cubzac  
Agence A. GEDON - P. RIVIERE - O. DELAS

**Contact : M. Alexandre GEDON 05 57 42 02 14**  
agence.grdblave@axa.fr

Carrelet assuré dans le contrat habitation AXA.

Carrelet assuré en toute autonomie en tant que dépendance à une autre adresse que celle de la résidence principale car les pieux sont considérés comme des fondations.

### **Complément d'informations :**

- nécessité d'assurer la résidence principale chez AXA pour bénéficier de la garantie carrelet,
- mêmes garanties que pour une maison (vol compris), protection avec serrures, pas de cadenas.
- tarif en fonction de la surface occupée (passerelle + plateforme) en complément de la superficie de l'habitation (faible augmentation de la facture),
- pas de majoration en fonction de la nature du risque,
- carrelet en bon état, fourniture de photos,
- **en cas de dommages :**
- reconstruction à l'identique (comme pour une habitation) mais prise en compte de la vétusté en fonction du constat d'expertise,
- prise en compte d'évènements climatiques si d'autres biens sont détruits alentour (carrelets, maisons, autres...),
- dégâts causés aux poteaux par des corps flottants, non couverts en dehors d'évènements climatiques reconnus,

*oui contrat le 10/2/23*